

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1891

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la Ville, d'une partie de la place Jean Jaurès en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier situé rue Ravier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La ville de Lyon souhaite réaliser l'extension du groupe scolaire Ravier situé rue Ravier à Lyon 7°, conformément à son plan de mandat.

Dans cette optique, elle doit acquérir une partie de la place Jean Jaurès.

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de l'opération et dans l'attente de la signature du compromis de vente de cette parcelle par la Communauté urbaine à la ville de Lyon, il s'est avéré nécessaire de permettre à la ville de Lyon de déposer le permis de construire sur ladite parcelle.

La Bureau a autorisé la ville de Lyon à effectuer cette démarche, par décision n° B-2003-1605 en date du 15 septembre 2003.

La surface faisant l'objet de la cession équivaut à 2 082 mètres carrés de SHON à raison de 183 € le mètre carré de SHON, conformément à l'estimation des services fiscaux, estimation à laquelle il convient d'appliquer un abattement de 50 % donnant un prix définitif de 91,50 € le mètre carré, conformément aux termes du relevé de décisions du bureau restreint communautaire du 6 novembre 2000 relatif aux principes de cession du patrimoine et notamment en cas de demande d'acquisition de biens communautaires par une Commune, dès lors que le public accueilli provient de communes autres que celle qui offre le service.

Le prix total de la cession est évalué à 190 503 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1605 en date du 15 septembre 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la ville de Lyon, d'une partie de la place Jean Jaurès à Lyon 7°, en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2004 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 190 503 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 15 864,84 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 211 200 - fonction 822,

- plus-value : 174 638,16 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,